



Décision à l'égard du Programme de financement des participants de la CCSN

Examen du document d'application de la réglementation **REGDOC-3.2.2, *Mobilisation des Autochtones***



PFP

Programme de financement
des participants

Le 10 avril 2015



Décision de la CCSN relative à l'octroi d'un financement aux participants concernant l'examen du document d'application de la réglementation REGDOC-3.2.2, *Mobilisation des Autochtones*

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a offert jusqu'à 2 000 \$ par demandeur admissible au titre du Programme de financement des participants (PFP) pour l'examen du document d'application de la réglementation REGDOC-3.2.2, *Mobilisation des Autochtones* de la CCSN. Le document a fait l'objet d'un examen public pendant 120 jours, soit du 15 octobre 2014 au 16 février 2015. Un financement a été offert à des groupes autochtones et à d'autres personnes ou organismes sans but lucratif pour les aider à examiner et à commenter le projet de document. Tous les commentaires reçus seront soumis à l'examen de la Commission, dans un document à l'intention des commissaires, avant qu'une décision soit rendue à l'égard du REGDOC-3.2.2. Les participants avaient jusqu'au 2 février 2015 pour soumettre une demande de financement à la CCSN.

Contexte

La CCSN a offert une aide financière pour :

- faciliter la participation des Autochtones et des parties intéressées au processus d'examen de documents d'application de la réglementation de la CCSN
- aider les parties intéressées à soumettre des renseignements utiles à la Commission

Un Comité d'examen de l'aide financière (CEAF) indépendant de la CCSN a été formé pour examiner les demandes d'aide reçues par l'administrateur du PFP de la CCSN, et pour formuler des recommandations à la CCSN sur l'octroi d'un montant maximal de 2 000 \$ par demandeur admissible.

Le 9 mai 2014, le CEAF, composé d'un seul membre (Paul Scott, directeur régional à la retraite du bureau de Vancouver de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale) a examiné les trois demandes de financement reçues par la CCSN, pour lesquelles un montant total de 6 000 \$ a été demandé.

Admissibilité et critères relatifs au financement

Pour obtenir des renseignements additionnels sur le financement des participants et ses modalités, y compris des détails sur l'admissibilité et les critères de financement, veuillez lire le [*Guide du Programme de financement des participants*](#).

Décision de la CCSN à l'égard du financement des participants

La CCSN a examiné attentivement les recommandations du CEAF concernant l'octroi du financement aux participants pour l'examen du document REGDOC-3.2.2, *Mobilisation des Autochtones* de la CCSN. La CCSN a approuvé un remboursement allant jusqu'à 6 000 \$ en aide financière aux bénéficiaires figurant ci-dessous :

Demandeur	Montant maximal du financement disponible
Première Nation Black Lake Dénésuline	2 000 \$
Première Nation Hatchet Lake Dénésuline	2 000 \$
Première Nation Fond Du Lac Dénésuline	2 000 \$
Total	6 000 \$

Renseignements additionnels : Adam Levine, Programme de financement des participants, Commission canadienne de sûreté nucléaire (613-947-6382 ou fpf@cnsccsn.gc.ca)